

Page d'accueil
Edition du jour

Rechercher

LE JOURNAL:
SÉLECTION

Genève
Vaud
Neuchâtel
Valais
Suisse
Solidarité
International
Culture
Religions
Histoire

DOSSIERS

Forum Social Mondial
World Economic Forum
Journée sans achats
Forum alternatif de l'eau
Altermondialisme
Made in USA
L'Etat sous la loupe
Histoire
Egalité
Le Courrier

ARCHIVES

Editoriaux
Enquêtes Architrave
Articles les plus lus
Tous les articles
Recherche

SERVICES

Abonnements
Consultation de l'agenda
Nous contacter
Les liens
Tarifs annonces

LE COURRIER

Présentation
L'équipe
Charte
Statuts (NAC)
Membres (NAC)
Architrave
Association de lecteurs
Historique
Diversité

Dans la même rubrique

L'Asloca subit un mini
«putsch» (17/03/2006)

Le «fusible» de Christian
Ferrazino se rebiffe
(17/03/2006)

Près de cinq cents
logements débloqués à
Frontenex (17/03/2006)

Une manif pour défendre
Swisscom (17/03/2006)

Les bénéficiaires de
l'assistance donnent de la
voix (17/03/2006)

Conseil d'Etat et syndicats
passent un accord salarial
pour 2006 (16/03/2006)

La Ville de Genève
maintient le cap des chiffres
noirs (16/03/2006)

Le Municipal soutient
l'extension de la cité-U
(16/03/2006)

«Nous ne sommes pas les
esclaves Del Maître»
(15/03/2006)

Le débat sur les pavillons
de la rade est reporté à des
jours meilleurs (15/03/2006)

Le président de la Fondetec
donne son sac faute de
soutien (15/03/2006)

Avec Pigor et Eichhorn, la
chanson se mitonne à Berlin
(14/03/2006)

Laurent Moutinot se plaît
dans son nouvel uniforme
(14/03/2006)

Le PS et les Verts élisent
leur président (13/03/2006)

Les employés de Jet
aviation refusent
l'«exploitation» (11/03/2006)

Théâtre, syndicats et
Carouge invitent les
«Boillat» (11/03/2006)

Les juristes progressistes
dénoncent une élection
administrative (11/03/2006)

→ Genève/article

Les syndicats voudraient muscler la loi sur l'égalité

MICHEL SCHWERI

Paru le Jeudi 09 Mars 2006



BILAN - La loi sur l'égalité facilite la lutte contre les discriminations, mais ne les élimine pas, la mobilisation syndicale et féministe reste donc de mise.

Après dix ans, l'application de la loi sur l'égalité révèle un tableau bigarré. A l'occasion de la Journée internationale des femmes, hier, les syndicats genevois ont organisé une table ronde de réflexion et de débat pour tirer un bilan «syndical et féministe» de la mise en oeuvre de cette législation. Quatre heures de discussion, divisée en une partie «bilan» et une partie «perspectives», ont permis à une soixantaine de personnes –dont une douzaine d'hommes– de faire un sérieux tour d'horizon.

Il en ressort que si le principe de l'égalité est ancré dans le droit avec cette loi, «l'égalité n'est pas réalisée», a fait valoir Valérie Buchs, du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs. La liste des discriminations basées sur le sexe est encore longue: salaire, qualification et responsabilités, formation, harcèlement sexuel, répartition du travail domestique.

Toutefois, les progrès et facilités institués par la loi en matière de procédure sont également conséquents et, de l'avis général, cette législation est fort utile. Il s'agirait toutefois d'en combler les manques, dans le texte même et dans son application, ont conclu les militants. Ils critiquent par exemple le délai trop court pour introduire une action en justice ou l'impossibilité légale de mener une enquête dans les entreprises. Par ailleurs, le manque de formation spécifique des juges a été fustigé à plusieurs reprises, comme la lenteur des procédures.

Egalité mal traitée

A ce titre, le recensement fédéral 2004 des décisions de justice en rapport avec la loi sur l'égalité a été largement cité par les organisatrices. Il démontre en effet qu'un élément déterminant dans les causes remportées par les plaignantes a été la volonté des tribunaux d'approfondir les auditions pour se faire une idée fine et précise de la réalité de la discrimination alléguée. A contrario, il est permis de penser que de nombreuses instructions sont trop rapidement menées, voire bâclées.

La protection contre les licenciements est aussi insuffisante pour donner la possibilité de revendiquer concrètement l'égalité. En effet, sur les 82 plaintes recensées à Genève, seules cinq émanaient de travailleuses encore sous contrat, les autres ont attaqué leurs employeurs seulement après avoir donné ou reçu leur congé, a-t-on appris durant les discussions. Les réclamations ne portaient ainsi plus que sur l'octroi d'indemnités. Dans ces circonstances, une victoire judiciaire ne fait pas cesser la discrimination. Et, pour peu qu'elle soit souhaitée, une réintégration dans l'entreprise serait impossible après une procédure de plusieurs années.

A l'heure des propositions, l'assemblée d'hier a cerné quelques objectifs de fond. Comme mettre en place un observatoire de l'égalité sans se référer uniquement aux plaintes judiciaires. Ou améliorer les méthodes d'évaluation de la valeur du travail. Des actions très concrètes ont aussi été évoquées. La création de comités de soutien pour toute plaignante en fait partie, comme des mobilisations collectives en faveur de l'égalité, à l'Université notamment. Enfin, rendez-vous a été pris le 14 juin, journée anniversaire de l'égalité constitutionnelle, afin de poursuivre ce bilan. I

article

A Carouge, les féministes font la fête au gouvernement genevois

YVAN PAPAUX

Une petite centaine de personnes se sont réunies hier en fin de journée sur la place du Marché de Carouge pour manifester leur «fierté d'être féministes». «Joyeuses et solidaires», «liberté pour les femmes du monde entier» ou encore «si tu bats ta femme t'es pas un homme», pouvait-on lire sur les calicots du cortège. Celui-ci s'est ébranlé sous une pluie battante pour se rendre devant la stèle de la Marche mondiale des femmes, place du Cirque. La manifestation s'est poursuivie à la maison des Associations pour une soirée festive.

C'est la maire de Carouge, Jeannine de Haller, qui a ouvert les discours en prônant un «équilibre entre actes et paroles», rappelant aussi le long chemin parcouru depuis le droit de vote des femmes. Mmede Haller a encore souligné «les progrès concrets réalisés dans la présente législature qui permettent aujourd'hui aux Carougeoises de mieux vivre leur condition de femme». Michelle Goepfert, du groupe Féministes et fières, a déclaré quant à elle que «le féminisme est un humanisme» tout en réclamant «50% de femmes partout». Elle a remercié aussi toutes celles et ceux qui, bravant les intempéries, ont participé à la récolte de signatures contre les nouvelles

lois fédérales sur les étrangers et sur l'asile.

Le moment chaud du rassemblement a été sans doute la présentation du programme des «sept conseillères d'Etat». Non sans humour, le Conseil des femmes de Carouge a imaginé que, mécontentes du résultat des élections pour l'Exécutif du canton de Genève du 13 novembre 2005, les citoyennes élisaient un nouveau gouvernement exclusivement féminin. Perruquées et singeant les magistrats en place jusqu'à en féminiser les noms, ces dames ont annoncé un programme politique pour le moins révolutionnaire. Et la foule d'applaudir avec entrain chacune des idées novatrices d'un gouvernement imaginaire. Ce programme inspirera-t-il les prochaines campagnes électorales? Yvan Papaux

Quotidien suisse d'information et d'opinion édité à Genève.

Le Courier n'a pas de capital, mais il a une richesse: son lectorat. Abonnez-vous
site développé par *programmers.ch*